

A Rennes, le 24 juillet 2026

L'UGPVB salue une avancée majeure qui ouvre la voie à un cadre juridique enfin adapté à l'élevage

À l'occasion de l'adoption du projet de loi d'urgence pour la souveraineté et la protection agricole, l'UGPVB salue l'engagement du gouvernement et des parlementaires en faveur d'un texte attendu de longue date par les filières d'élevage.

Parmi les avancées de cette loi, l'article 17 revêt une importance particulière. En habilitant le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance pour créer, dans le code de l'environnement, un cadre juridique spécifique à l'élevage, distinct du régime des ICPE, cet article 17 doit permettre de lever les freins qui pèsent aujourd'hui sur les projets d'élevage et ainsi de faciliter la modernisation des exploitations. C'est une condition indispensable, aussi bien pour l'amélioration des performances environnementale des élevages que pour la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

Cette étape ne doit cependant pas rester une simple promesse. L'ordonnance relative à ce cadre spécifique élevage doit être prise dans un délai de six mois suivant la promulgation de la loi. L'UGPVB rappelle que sa rédaction devra impérativement s'appuyer sur un dialogue étroit et continu avec les organisations professionnelles agricoles, seules à même de garantir que ce nouveau cadre réponde réellement aux réalités et aux besoins du terrain.

L'article 17 ne doit pas être une simple habilitation de plus : il doit se traduire, dans les six prochains mois, par un cadre juridique construit avec les éleveurs et pour les éleveurs. L'UGPVB restera pleinement mobilisée pour être associée à chaque étape de ce travail.